



*Avec Vous,
Luynes évolue !*

Quartier de Luynes
9 Allée de Lodena,
13080 – Aix-en-Provence

Tel : +33(0)4. 84. 830. 901

Courriel : LEA@luynoisenaction.fr

Web : www.luynoisenaction.fr – www.luynois.fr

Madame le Maire, Sophie JOISSAINS
Mairie d'Aix-en-Provence

CS 30715
13616 Aix-en-Provence Cedex 01

Luynes, le Vendredi 11 Octobre 2024,

Objet : Demande urgente – Merci de votre attention

Ch. de la Commanderie St. Jean de Malte (quartier de Luynes) : demande d'abaissement de la limitation de vitesse des véhicules à 30 km/h

Madame le Maire,

Depuis 2022, Luynois en Action a été alerté à de multiples reprises par les riverains du **Chemin de la Commanderie St. Jean de Malte** (situé dans le quartier de Luynes) sur **l'insécurité routière croissante** qu'ils rencontrent au quotidien.

Il s'agit d'une voie de circulation très étroite (le croisement de véhicules étant très difficile sans accrochage, voire impossible à certains endroits), dépourvue de trottoir, et est longée par un fossé profond sans accotement intermédiaire.

En effet : lors des heures de pointe (principalement en fin de journée), **un grand nombre de véhicules traverse ce Chemin** et notre quartier de Luynes pour contourner les ralentissements (à ne pas confondre avec des embouteillages dont la circulation est bloquée) sur la RD7 – Route de Gardanne :



Sa voie de circulation mesure entre 3 et 4 mètres de large (et 1,90 km de long), et **est au bord d'un fossé** (dans lequel, depuis plusieurs années, se sont retrouvés plus d'une trentaine de véhicules d'après les riverains) :



Des accidents (non tragiques, pour l'instant ...) se sont récemment produits. Un riverain nous explique avoir été percuté par un automobiliste pressé (qui a essayé de le contourner sans ralentir), au moment de tourner prudemment dans sa propriété, en vain :



Les piétons – riverains (surtout des enfants !) et vélos encourent de sérieux dangers pour rentrer chez eux, alors même que la politique actuelle de la Ville vise à développer les mobilités actives :



Les riverains nous ont fait part de témoignages glaçants, indiquant avoir, un jour, été contraints de sauter dans le fossé pour ne pas se faire percuter par un véhicule arrivant à vive allure. **Ce dernier a ignoré les alertes et signes des piétons, ayant préféré se jeter au sol que d'y laisser leur vie.**

Côté statistiques, il ressort d'une récente étude de la Ville que ce Chemin est quotidiennement emprunté par 2000 véhicules, circulant à une vitesse moyenne comprise entre 44 et 57 km/h.

Également, cette voie de circulation est entourée de végétation ce qui peut favoriser le risque d'incendie, notamment lorsqu'un conducteur jette son mégot depuis son véhicule.

Depuis sa saisie, notre collectif analyse, en ce moment même, toutes les propositions de solution, et anime le débat avec ses riverains ; l'objectif étant de trouver la meilleure mesure pour améliorer la sécurité dès à présent.

Notre première proposition concerne la réglementation de la vitesse maximale des véhicules empruntant ce chemin.

Au cours de notre étude, nous avons constaté des irrégularités réglementaires de la signalisation : théoriquement, une fois le panneau de sortie d'agglomération franchi, la vitesse est limitée à 80 km/h. Certes (sur les images annexées plus haut), nous apercevons un panneau de limitation à 30 km/h ; mais celui-ci n'est valable que sur une infime partie du chemin (concernant seulement un passage étroit de quelques mètres) :



De plus, cette vitesse de 80 km/h est bien trop élevée pour qu'un piéton / cycliste puisse circuler en sécurité.



Ainsi, **quelles sont les chances de survie d'un riverain (à pied, à vélo, ou en voiture) lorsqu'il se fera percuter par un automobiliste imprudent ?**

Les enfants, également, auront-ils suffisamment de chances pour survivre après un impact à une telle vitesse ?

Notre première demande est donc la suivante : limiter la vitesse maximale à 30 km/h sur l'intégralité du Chemin de la Commanderie St. Jean de Malte, du début (43.500718 , 5.403622) à la fin (43.486508 , 5.42131). Ni plus, ni moins, pour le moment.

Nous demandons également la pose de panneaux d'interdiction d'accès aux véhicules d'un PTAC supérieur à 3,5 tonnes en transit sur l'intégralité de ce Chemin, qui leur est totalement inadapté.

Cette première solution semble peu coûteuse à mettre en place (par rapport à d'autres travaux plus conséquents sur la voirie), ne nécessitant que l'installation de panneaux tout au long de ce Chemin.

Notre groupe de travail continue d'étudier les solutions envisageables, et nous ne manquerons pas que vous tenir informée.

Nous espérons, Madame le Maire, que vous serez sensible aux graves constats de nos pairs, et que notre courrier aura retenu toute votre attention.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de notre parfaite considération.

L'Équipe Ch. Commanderie
de Luynois en Action — LEA

Tel : +33(0)4.84.830.901

Courriel : equipe-commanderie@luynoisenaction.fr

pour le Président,

Courrier annexé en tant que Communiqué de Presse sur www.luynoisenaction.fr